

# Rapport de progression sur le CO<sub>2</sub> et le plan d'action énergétique

Colas Belgium

1 janvier 2019 à 31 décembre 2023

Thomas Javaux

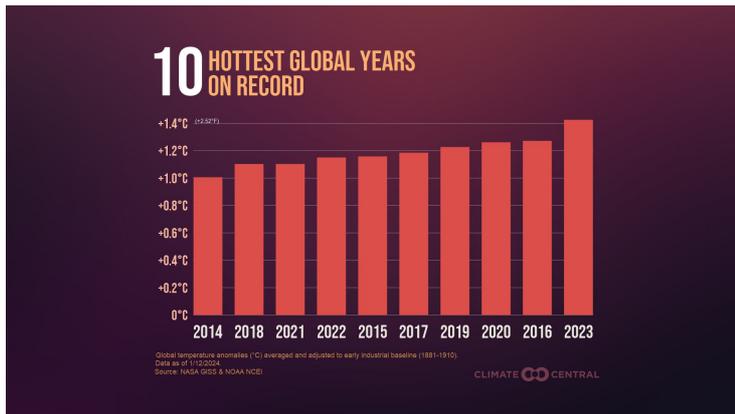
# Table des matières

1. Introduction	3
2. Données de base	4
2.1. Description de l'organisation	4
2.2. Structure de l'organisation	4
2.3. Année de base	4
2.4. Période de rapport	5
2.5. Vérification	5
3. Délimitation	6
3.1. Limites de l'organisation	6
3.2. Modification organisationnelle	7
3.3. CO2 attribution de projets	7
4. Méthodes de calcul	8
4.1. Périmètres	8
4.2. Méthodologie de calcul et facteurs de conversion actuels	8
4.3. Modifications de la méthode de calcul	8
4.4. Exclusions	8
4.5. Absorption du CO2	8
4.6. Biomasse	8
4.7. Sources de données et incertitudes	8
5. Émissions de CO2	10
5.1. Empreinte CO2 de l'année de base	10
5.2. Evolution annuelle par catégorie	14
5.3. Objectifs	18
5.3.1. Objectif de réduction	18
5.3.2. Status	18
5.4. Les mesures de réduction	18
5.5. Benchmark	21
6. Initiatives	22

# 1. Introduction

Le changement climatique est l'un des plus grands défis auxquels les pays, les gouvernements, les entreprises et les citoyens du monde entier seront confrontés dans les décennies à venir. La recherche scientifique et la connaissance du changement climatique ont considérablement progressé, confirmant que le réchauffement climatique actuel est dû aux activités humaines. Le réchauffement climatique a déjà des impacts mesurables : influence sur l'agriculture, mise en danger de la sécurité alimentaire, élévation du niveau de la mer, accélération de l'érosion des zones côtières, augmentation de l'intensité des catastrophes naturelles, extinction des espèces et propagation des maladies à transmission vectorielle. Cet impact se fera sentir non seulement à l'échelle mondiale, mais aussi localement (GIEC2013).

Ces dernières années, il est devenu clair que le changement climatique n'est plus un phénomène attendu dans un avenir proche, mais que le climat est déjà en train de changer. En effet, les 9 dernières années ont aussi été les 9 années les plus chaudes jamais enregistrées (Climate Central).



Cet enjeu majeur a donc provoqué un chantier mondial de restructuration des nos activités pour limiter le réchauffement global et adapter nos modes de vie aux limites planétaires.

L'entreprise *Colas Belgium* est engagée dans une démarche de réduction de ses émissions carbone et a choisi d'introduire l'échelle de performance CO<sub>2</sub> dans ses opérations pour atteindre ses objectifs de durabilité. L'élaboration du reporting périodique fait partie du cycle de contrôle au sein du système de gestion énergétique qui a été introduit dans le cadre de l'échelle de performance CO<sub>2</sub>. Ce cycle de contrôle est décrit dans le plan de gestion de la qualité.

Ce rapport a été préparé sur la base des directives de l'échelle de performance CO<sub>2</sub> conformément au manuel 3.1 tel que publié en juillet 2020 par SKAO. L'inventaire des émissions a été préparé conformément à la norme ISO 14064-1:2019.

- Description de l'organisation (voir section 2.2)
- Responsable du rapport (voir page de couverture)
- Période du rapport (voir paragraphe page de garde)
- Limites organisationnelles (voir section 3.1)
- Limites et critères de déclaration pour définir les émissions significatives (voir section 3.1)
- Émissions directes de CO<sub>2</sub>e (voir section 5)
- Émissions biogéniques de CO<sub>2</sub>e (voir section 4.6)
- Élimination directe du CO<sub>2</sub>e (voir section 4.5)
- Exclusions de la quantification (voir section 4.4)
- Émissions indirectes par catégorie (voir section 5)
- Année de base (voir section 2.3)
- Ajustements ou recalculs de l'année de base (voir la section 4.3)
- Méthode de calcul (voir section 4)
- Ajustements de la méthode de calcul (voir section 4.3)
- Facteurs d'émission (voir section 4.2)
- Incertitudes pour les émissions et les absorptions (voir section 4.7)
- Incertitude sur le résultat (voir section 4.7)
- Référence à l'ISO 14064-1:2019 (voir section 1)
- Référence à la vérification (voir section 2.5)
- Facteurs d'émission et sources utilisées (voir section 4.2)

## 2. Données de base

### 2.1. Description de l'organisation

Depuis 1988, Colas Belgium est la filiale belge du groupe Colas, leader mondial dans la construction et l'entretien d'infrastructure de transport. Constitué de cinq entités régionales autonomes, ses activités regroupent l'aménagement urbain, la construction et l'entretien d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, industrielles et logistiques.

### 2.2. Structure de l'organisation

Nom	Personnes
<b>Colas Belgium</b>	
<b>APL NV</b>	
<b>Ascovil SA</b>	
<b>BRS SA</b>	
<b>Carrières Haut-Le-Wastia</b>	
Carrière	
Site de Anhée	
<b>CB_CONTRACTING</b>	
Agence travaux & atelier à Gaurain	
Agence travaux & centrale béton site de Crisnée	
Chantiers	
Chantiers_OLD	
Site de lessines	
<b>CB_INDUSTRY</b>	
CB_LEF	
Centrale béton de Seraing	
<b>CB_SIEGE</b>	
<b>CN_CONTRACTING</b>	
Chantiers	
Chantiers_OLD CENTRUM	
Chantiers_OLD NOORD	
Site de Neder-Over-Heembeek	
Site de Vilvorde	
Site Wijnegem	
Site Zolder	
<b>CN_INDUSTRY</b>	
Colas Noord - Asfaltcentrale	
Site de Kallo	
Colas Belgium SA - Sud-Ouest	
Colas Centrum NV - Agence/secteur Centrum	
Colas Noord NV - Agence/Secteur Nord	
Colas Transport NV	
Scredema SA	

En 2023, une adaptation de la structure juridique de Colas Belgium a été réalisée. En conséquence, certaines entités ont changé de nom. Il s'agit d'une simple modification de la structure juridique et de la dénomination ; aucune entité n'a été acquise ou cédée.

### 2.3. Année de base

Nom	Année de référence par défaut
-----	-------------------------------

Nom	Année de référence par défaut
<b>Colas Belgium</b>	2019
<b>APL NV</b>	2019
<b>Ascovil SA</b>	2019
<b>BRS SA</b>	2019
<b>Carrières Haut-Le-Wastia</b>	2019
<b>Carrière</b>	2019
<b>Site de Anhée</b>	2019
<b>CB_CONTRACTING</b>	2019
<b>Agence travaux &amp; atelier à Gaurain</b>	2019
<b>Agence travaux &amp; centrale béton site de Crisnée</b>	2019
<b>Chantiers</b>	2019
<b>Chantiers_OLD</b>	2020
<b>Site de lessines</b>	2019
<b>CB_INDUSTRY</b>	2019
<b>CB_LEF</b>	2019
<b>Centrale béton de Seraing</b>	2019
<b>CB_SIEGE</b>	2019
<b>CN_CONTRACTING</b>	2019
<b>Chantiers</b>	2019
<b>Chantiers_OLD CENTRUM</b>	2019
<b>Chantiers_OLD NOORD</b>	2019
<b>Site de Neder-Over-Heembeek</b>	2019
<b>Site de Vilvorde</b>	2020
<b>Site Wijnegem</b>	2019
<b>Site Zolder</b>	2019
<b>CN_INDUSTRY</b>	2019
<b>Colas Noord - Asfaltcentrale</b>	2019
<b>Site de Kallo</b>	2019
<b>Colas Belgium SA - Sud-Ouest</b>	2019
<b>Colas Centrum NV - Agence/secteur Centrum</b>	2019
<b>Colas Noord NV - Agence/Secteur Nord</b>	2019
<b>Colas Transport NV</b>	2019
<b>Scredema SA</b>	2019

## 2.4. Période de rapport

1 janvier 2019 à 31 décembre 2023

## 2.5. Vérification

L'inventaire des émissions de CO<sub>2</sub> est vérifié par l'organisme reconnu Bureau Veritas pour obtenir un certificat sur l'échelle de performance CO2 Niveau 3.

### 3. Délimitation

Colas Belgium est une filiale nationale du groupe Colas.

#### 3.1. Limites de l'organisation

Nom	Description	Pourcentage de consolidation
<b>Colas Belgium</b> Groupe	Colas Belgium Group	
<b>APL NV</b> Branche	Poste d'enrobage	100%
<b>Ascovil SA</b> Branche	Poste d'enrobage	100%
<b>BRS SA</b> Département	Carrière	100%
<b>Carrières Haut-Le-Wastia</b> Branche		100%
<b>Carrière</b> Section		100%
<b>Site de Anhée</b> Section		100%
<b>CB_CONTRACTING</b> Branche		100%
<b>Agence travaux &amp; atelier à Gaurain</b> Section		100%
<b>Agence travaux &amp; centrale béton site de Crisnée</b> Section		100%
<b>Chantiers</b> Section		100%
<b>Chantiers_OLD</b> Section		100%
<b>Site de lessines</b> Section		100%
<b>CB_INDUSTRY</b> Branche		100%
<b>CB_LEF</b> Section	Poste d'enrobage	100%
<b>Centrale béton de Seraing</b> Section		100%
<b>CB_SIEGE</b> Branche	Siège administratif	100%
<b>CN_CONTRACTING</b> Branche	Agence travaux + recyclage + centrale béton site de Zolder	100%
<b>Chantiers</b> Section	Chantiers	100%
<b>Chantiers_OLD CENTRUM</b> Section		100%
<b>Chantiers_OLD NOORD</b> Section	Chantiers	100%
<b>Site de Neder-Over-Heembeek</b> Section	Agence travaux + Atelier	100%
<b>Site de Vilvorde</b> Section		100%
<b>Site Wijnegem</b> Section	Agence travaux & recyclage & centrale béton	100%

Nom	Description	Pourcentage de consolidation
<b>Site Zolder</b> Section	Agence travaux + recyclage + centrale béton site de Zolder	100%
<b>CN_INDUSTRY</b> Branche		100%
<b>Colas Noord - Asfaltcentrale</b> Section	Poste d'enrobage	100%
<b>Site de Kallo</b> Section	Centrale béton	100%
<b>Colas Belgium SA - Sud-Ouest</b> Branche		100%
<b>Colas Centrum NV - Agence/secteur Centrum</b> Branche		100%
<b>Colas Noord NV - Agence/Secteur Nord</b> Département		100%
<b>Colas Transport NV</b> Département		100%
<b>Scredema SA</b> Branche	Poste d'enrobage	100%

### 3.2. Modification organisationnelle

Il n'y a eu aucun changement organisationnel (l'inclusion de nouvelles entités ou la vente d'entités) au cours de la période couverte par ce rapport. Seule la dénomination de certaines entités et unités commerciales a été modifiée en 2023 pour donner une image plus représentative. Ce changement ne concerne que la dénomination juridique et n'entraîne pas d'ajustement du scope organisationnel.

### 3.3. CO<sub>2</sub> attribution de projets

À ce jour, aucun projet n'a été attribué avec un avantage en matière de CO<sub>2</sub>.

## 4. Méthodes de calcul

### 4.1. Périmètres

La comptabilisation du carbone fait référence à 3 types différents de sources d'émissions, également appelées périmètres ou "scopes". Le premier périmètre contient les émissions directes au sein des opérations de l'entreprise ou liées à l'entreprise elle-même. Le deuxième périmètre comprend les émissions liées à l'électricité, la chaleur ou les vapeurs achetées, qui ne sont pas produites sur place, mais qui sont directement liées à la consommation d'électricité ou de chaleur. Le troisième périmètre comprend toutes les autres émissions qui n'appartiennent à aucun des scope 1 ou 2 (soit les émissions en amont et en aval de la chaîne de valeur).

Conformément à la réglementation de l'échelle de performance CO<sub>2</sub> (manuel 3.1), les émissions suivantes ont été cartographiées comme telles :

- Émissions du scope 1 : combustion d'énergies fossiles (chauffage, générateurs électriques, véhicules utilitaires)
- Émissions du scope 2 : consommation d'électricité
- Émissions du scope 3 : voyages d'affaires uniquement

### 4.2. Méthodologie de calcul et facteurs de conversion actuels

Ce rapport périodique est basé sur les réglementations de l'échelle de performance CO<sub>2</sub> conformément au manuel 3.1 publié par SKAO en juillet 2020.

Les facteurs d'émission ont été déterminés sur base du site Internet CO<sub>2</sub>emissiefactoren.be, selon lequel la liste des amendements de SKAO est considérée comme leader. En novembre 2023 et janvier 2024, une mise à jour des facteurs d'émission a été publiée pour la Belgique sur le site CO<sub>2</sub>emissiefactoren.be. Les facteurs d'émission utilisés dans ce rapport ont été mis à jour en conséquence.

Une exigence supplémentaire spécifique à l'échelle de performance CO<sub>2</sub> est que, pour le calcul des émissions de CO<sub>2</sub>e, on utilise des facteurs d'émission Well-to-Wheel (WTW). Dans ce cas, le CO<sub>2</sub>e libéré lors de l'extraction et de la production du carburant (Well-to-Tank, WTT) est également incluse (émissions indirectes réelles appartenant au scope 3 selon le protocole GES). Dans ce rapport, conformément à cette exigence, tous les calculs ont été effectués avec des facteurs d'émission WTW. Aucun rapport séparé n'est fourni pour les émissions WTT en amont des carburants utilisés.

Les facteurs d'émission utilisés sont présentés dans l'annexe 1.

### 4.3. Modifications de la méthode de calcul

Non applicable.

En novembre 2023, une mise à jour des facteurs d'émission a été publiée pour la Belgique sur le site CO<sub>2</sub>emissiefactoren.be. Les facteurs d'émission utilisés dans ce rapport ont été mis à jour en conséquence. L'année de référence a également été adaptée, l'impact sur les émissions de l'année de référence étant limité à une augmentation de 3 %.

### 4.4. Exclusions

Aucune exclusion d'entité ou de succursale ne s'applique.

### 4.5. Absorption du CO<sub>2</sub>

Aucune absorption de CO<sub>2</sub> n'est signalée car cela n'est pas applicable.

### 4.6. Biomasse

Les émissions de CO<sub>2</sub> biogénique ne sont pas rapportées dans le présent inventaire des émissions car elles ne sont pas pertinentes.

### 4.7. Sources de données et incertitudes

La collecte des données de consommation s'est essentiellement appuyée sur les factures, les livraisons et les consommations. Toutes nos données sont basées sur des factures.

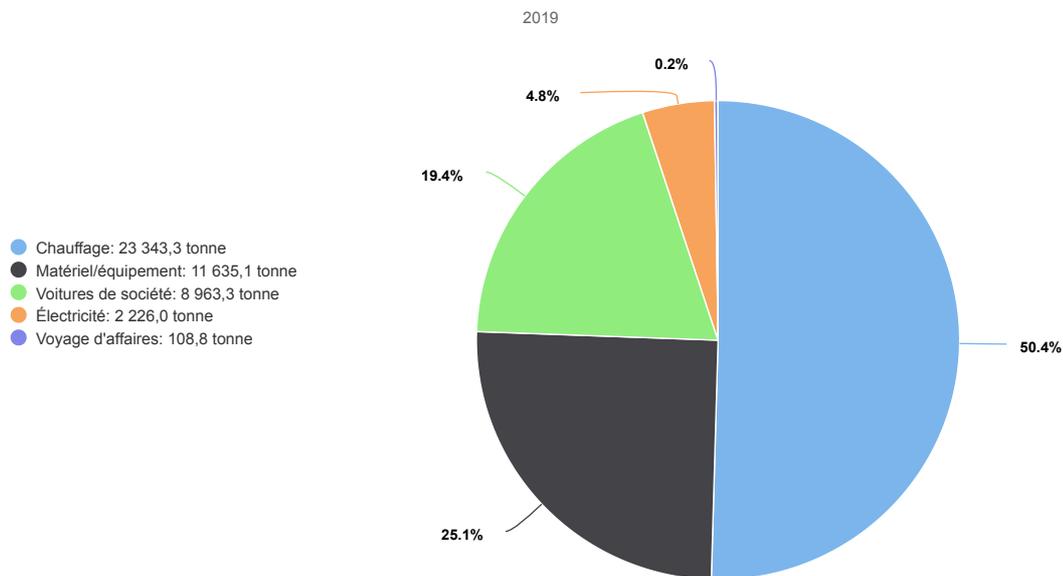
En ce qui concerne l'incertitude sur les données utilisées, un degré élevé de certitude est supposé puisque les factures et autres sont principalement utilisées. On estime qu'il y a une incertitude d'environ 5 %. En outre, il existe également une incertitude sur les facteurs d'émission utilisés. Ici, on estime que qu'il y a environ 5-10% d'incertitude sur le facteur d'émission. L'incertitude totale dans les calculs finaux à prendre en compte est donc de 14,5%. Lors de la détermination de la distribution de certains flux énergétiques (par exemple, le pourcentage de consommation d'électricité pour l'éclairage/la production/...), les valeurs des compteurs individuels ont été utilisées dans la mesure du possible. Les

valeurs des compteurs individuels. Si les compteurs individuels n'étaient pas disponibles, l'opinion d'expert de sur l'avis expert des personnes internes du service ou du site concerné. Dans le cas d'un avis d'expert une incertitude supplémentaire doit donc être prise en compte. Cependant, cela n'a aucune influence sur le total des émissions de CO<sub>2</sub>e mais uniquement sur une distribution de la consommation d'énergie et sur la distribution des émissions pour mieux estimer où se trouvent les gros consommateurs et où des améliorations sont possibles.

## 5. Émissions de CO<sub>2</sub>

### 5.1. Empreinte CO<sub>2</sub> de l'année de base

Répartition des émissions totale sur l'année de base - CO<sub>2</sub>e (46 277 tonne)

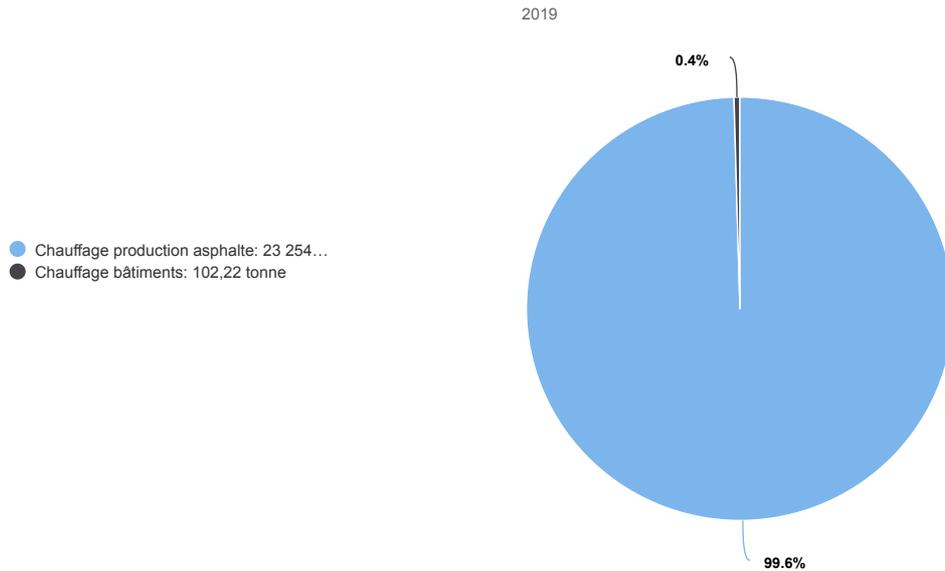


Répartition des émissions totale sur l'année de base - CO <sub>2</sub> e (tonne)	2019
Chauffage	23 343,3
Matériel/équipement	11 635,1
Voitures de société	8 963,3
Électricité	2 226,0
Voyage d'affaires	108,8
Total	46 276,6

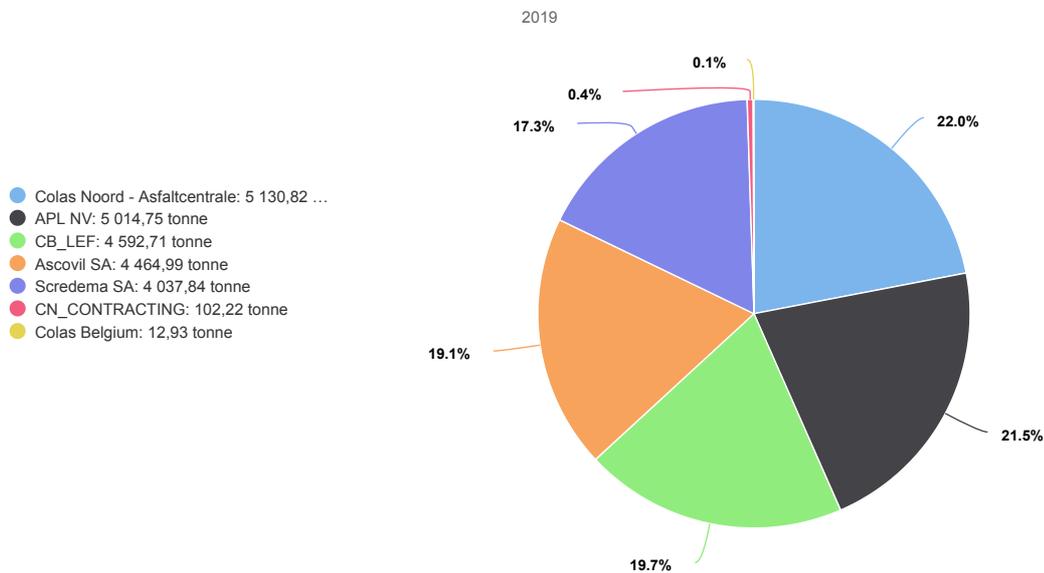
L'empreinte carbone de Colas Belgium en 2019, équivalente à 46 277 tCO<sub>2</sub>e sur l'année de base, est principalement sourcée dans le scope 1, soit les émissions directes dûes à ses opérations. En effet, 95% des émissions totales sur l'année de base proviennent du scope 1, avec 50.4% dû au chauffage, 25.1% dû au matériel et équipement, et 19.4% dû aux véhicules de société.

Par ailleurs, les émissions du scope 2, soit les émissions indirectes liées à l'utilisation de l'électricité, correspondent à 4.8% des émissions totales sur l'année de base.

Répartition des émissions liées au chauffage par fonction sur l'année de référence - CO2e (23 356 tonne)



Répartition des émissions liées au chauffage sur l'année de base - CO2e (23 356 tonne)

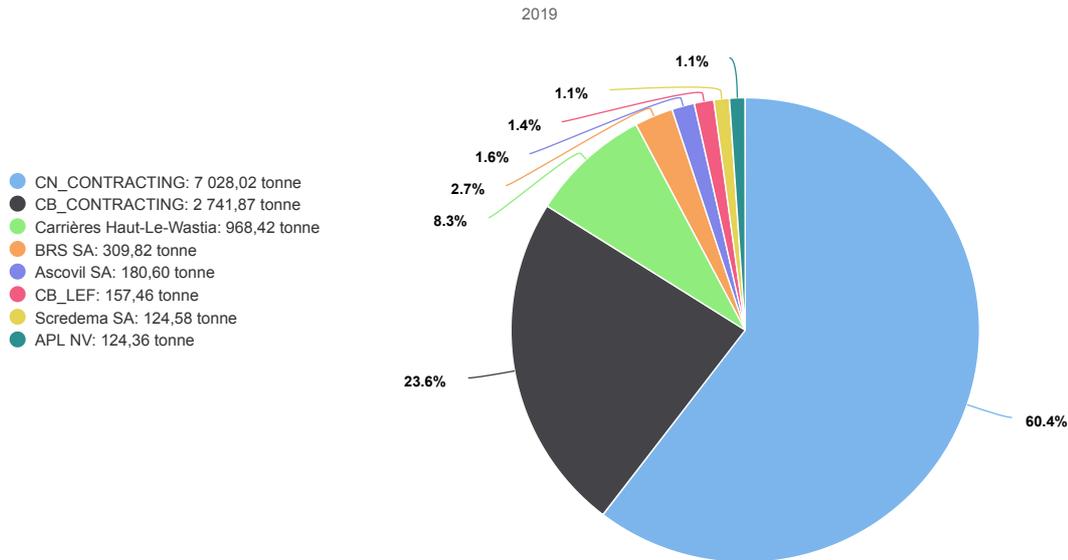


Le chauffage est la source principale d'émissions de gaz à effet de serre de Colas Belgium, avec 51,3% des émissions totales. Parmi les émissions liées au chauffage, 99.6% sont liées à la production d'asphalte, et 0.4% au chauffage des bâtiments.

Etant au coeur de leur modèle économique, l'importance de la production d'asphalte parmi les sources d'émissions est attendue. De plus, les infrastructures de production nécessitent l'utilisation de gaz naturel, une énergie fossile fortement émettrice. Les 5 sites de production d'asphalte rassemblent donc 99.6% des émissions liées au chauffage :

- Colas Noord : 22.0%
- APL : 21.5%
- LEF : 19.7%
- Ascovil : 19,1%
- Scredema : 17,3%

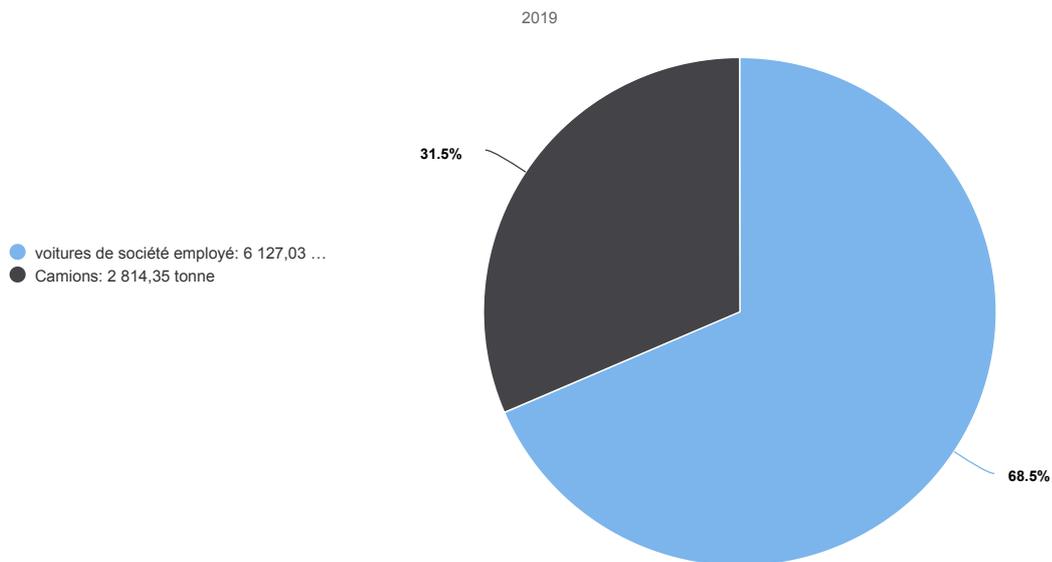
Répartition des émissions liées au matériel et équipement sur l'année de base - CO2e (11 635 tonne)



Le matériel et équipement, principalement de la machinerie d'industrie fonctionnant au mazout, est responsable de 24.7% des émissions totales de Colas Belgium.

Les 5 sites rassemblant plus de 90% des émissions de cette catégorie sont Colas Noord (37.7%), Colas Centrum (22.7%), Colas Sud-Est (13.4%), Colas Sud-Ouest (10.2%) et les carrières Haut-Le-Wastia (8.3%).

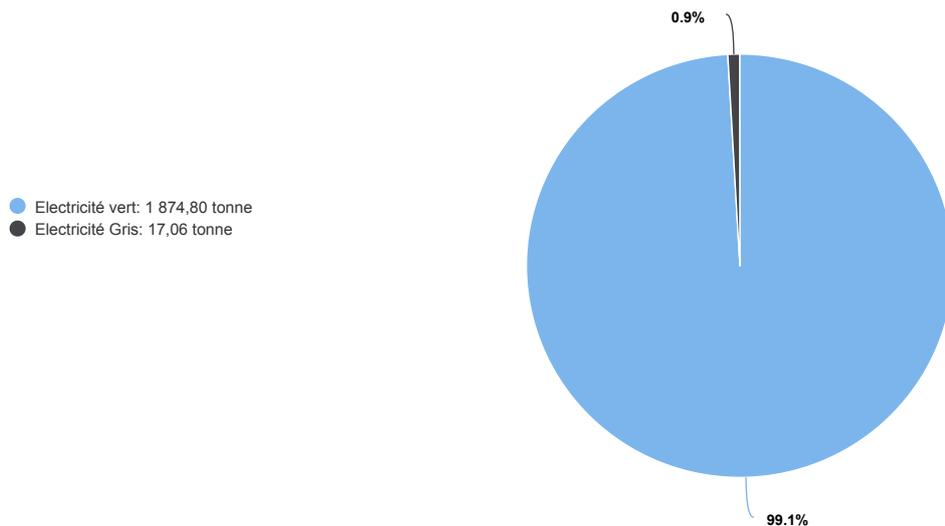
Répartition des émissions liées à la flotte de véhicules sur l'année de base - CO2e (8 941 tonne)



Les véhicules de société représentent 20% des émissions totales de Colas Belgium, dont 68.6% pour les voitures de société (voitures des employés + camionnettes) et 31.4% pour les camions.

### Répartition des émissions liées à l'électricité sur l'année de base - CO2e (1 892 tonne)

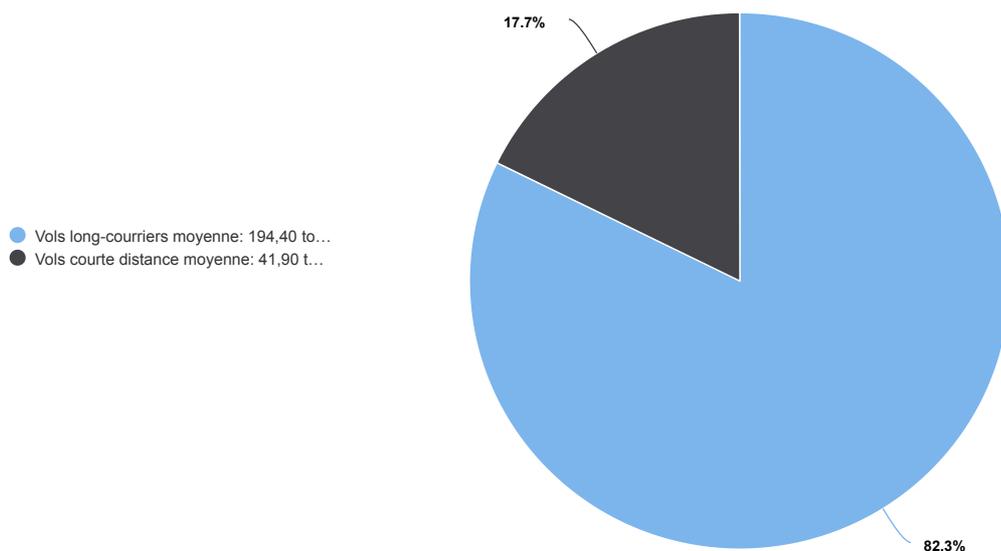
2019



La consommation d'électricité est responsable de 3.7% des émissions totales de Colas Belgium en 2019, avec 84.2% de ces émissions liées à la consommation d'électricité verte EU, et 15.8% à la consommation d'électricité grise.

### Répartition des émissions liées aux voyages d'affaires - CO2e (236 tonne)

01/01/2019 à 31/12/2023

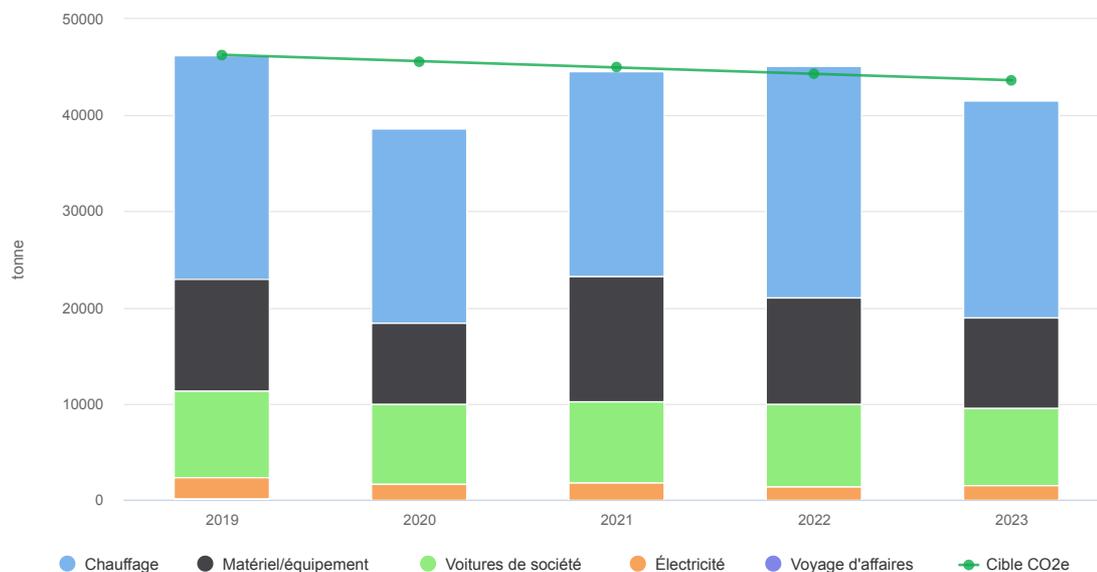


Les voyages d'affaires représentent la plus petite source d'émissions, avec seulement 0.3% des émissions totales de Colas Belgium en 2019. 99.9% des émissions de cette catégorie proviennent de trajets en avion, et seulement 0,1% de trajets en train.

## 5.2. Evolution annuelle par catégorie

Evolution des émissions par catégorie et par an - CO2e

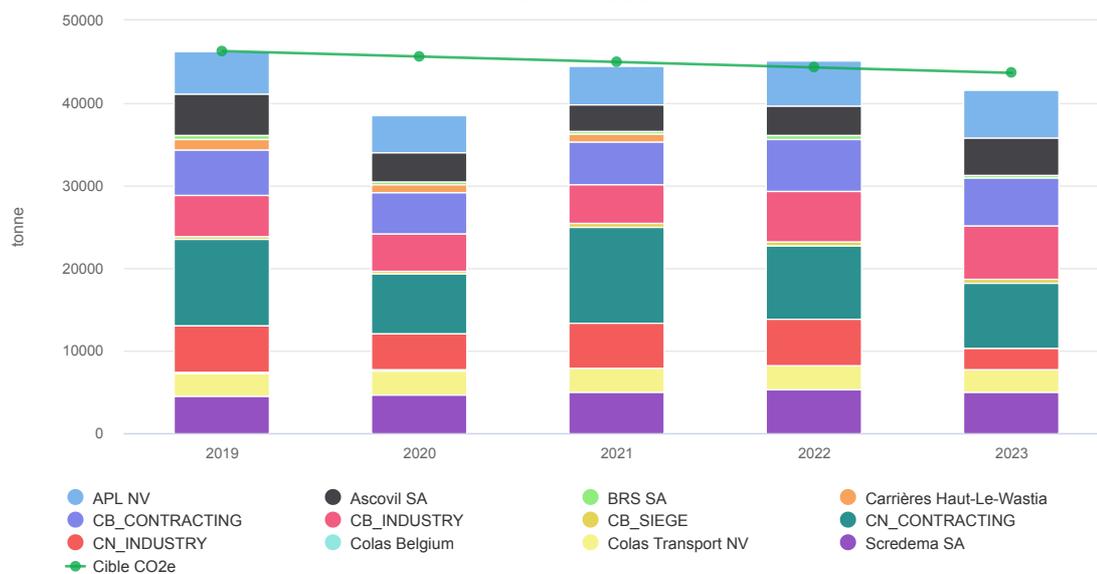
01/01/2019 à 31/12/2023



Evolution des émissions par catégorie et par an - CO2e (tonne)	2019	2020	2021	2022	2023
Chauffage	23 356,27	20 121,69	21 353,94	24 149,43	22 606,36
Matériel/équipement	11 635,12	8 525,90	12 990,26	10 987,00	9 371,39
Voitures de société	8 963,32	8 349,84	8 431,09	8 698,95	8 098,02
Électricité	2 226,01	1 559,83	1 771,19	1 317,02	1 428,29
Voyage d'affaires	108,79	44,45	17,32	25,05	40,69
<b>Total</b>	<b>46 289,52</b>	<b>38 601,71</b>	<b>44 563,80</b>	<b>45 177,45</b>	<b>41 544,75</b>
Cible CO2e	46 289,52	45 628,24	44 966,96	44 305,68	43 644,40

CO2e

01/01/2019 à 31/12/2023



CO2e (tonne)	2019	2020	2021	2022	2023
APL NV	5 155,10	4 505,29	4 782,16	5 481,15	5 796,78

CO2e (tonne)	2019	2020	2021	2022	2023
Ascovil SA	4 985,68	3 628,42	3 170,32	3 570,02	4 406,89
BRS SA	453,78	379,76	356,51	404,13	385,41
Carrières Haut-Le-Wastia	1 416,86	895,49	912,45	79,81	40,12
CB_CONTRACTING	5 372,26	5 033,24	5 139,33	6 280,78	5 740,31
CB_INDUSTRY	4 967,29	4 403,14	4 741,05	6 124,90	6 489,67
CB_SIEGE	391,54	379,49	450,85	518,87	498,70
CN_CONTRACTING	10 465,66	7 267,01	11 580,87	8 859,77	7 847,20
CN_INDUSTRY	5 677,40	4 446,99	5 480,45	5 587,00	2 570,98
Colas Belgium	121,72	58,68	32,97	25,05	40,69
Colas Transport NV	2 814,35	2 939,88	2 901,44	2 977,64	2 670,09
Scredema SA	4 467,87	4 664,32	5 015,39	5 268,33	5 057,90
Total	46 289,52	38 601,71	44 563,80	45 177,45	41 544,75
Cible CO2e	46 289,52	45 628,24	44 966,96	44 305,68	43 644,40

CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023
CO2e	0,00	-16,61	-3,73	-2,40	-10,25

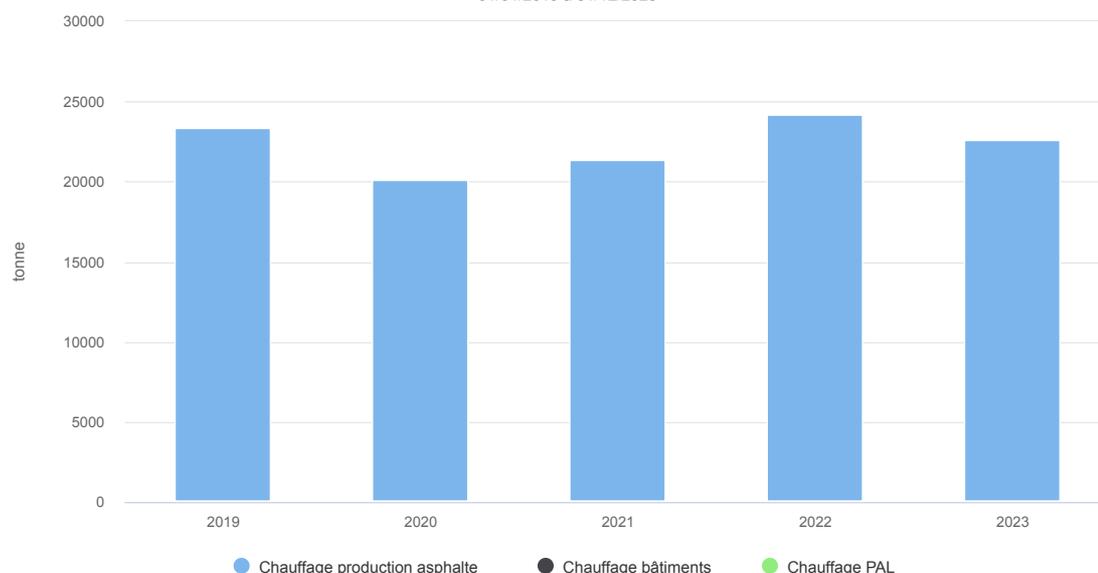
CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023
Chauffage	0,00	-9,51	1,46	12,12	-6,50
Matériel/équipement	0,00	-27,50	11,21	-5,05	-19,69
Voitures de société	0,00	-6,84	-5,95	-2,97	-9,68
Voyage d'affaires	0,00	-59,14	-84,08	-76,97	-62,60
Électricité	0,00	-30,07	-20,43	-41,40	-39,18

Dans l'évolution des émissions totales de Colas Belgium, nous constatons une diminution importante pour l'ensemble des catégories en 2020, puis une augmentation globale en 2021, équivalant presque les émissions de 2019. Cette évolution est sans doute liée à la crise du Covid19 et à la diminution globale de l'activité économique durant cette période.

En 2022, les émissions ont légèrement augmenté par rapport à 2021. Par rapport à 2019, les émissions sont en baisse de 2,5 % en 2022. En 2023, nous observons une diminution d'environ 10 % par rapport à 2019.

#### Evolution des émissions liées au chauffage par an - CO2e

01/01/2019 à 31/12/2023



Evolution des émissions liées au chauffage par an - CO2e (tonne)	2019	2020	2021	2022	2023
Chauffage production asphalte	23 241,12	20 041,73	21 235,13	24 069,53	22 538,47
Chauffage bâtiments	102,22	65,74	103,16	79,90	67,89
Chauffage PAL			0,00	0,00	
<b>Total</b>	<b>23 343,34</b>	<b>20 107,46</b>	<b>21 338,29</b>	<b>24 149,43</b>	<b>22 606,36</b>

CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023
CO2e	0,00	-9,51	1,46	12,12	-6,50

L'évolution des émissions liées au chauffage suivent la tendance globale avec une diminution de -13.9% entre 2019 et 2020, puis un réaugmentation pour atteindre -8.75% en 2021 par rapport à l'année de référence. En 2022, les émissions dues au chauffage sont supérieures d'environ 3 % à celles de l'année de référence ; en 2023, les émissions sont inférieures d'environ 3 % à celles de l'année de référence. La diminution en 2023 est principalement due à une production légèrement inférieure.

Plus que 99% des émissions de cette catégorie correspondant à l'énergie utilisée pour la production d'asphalte, leur évolution peut être expliquée par la baisse d'activité, puis la reprise, liée à la crise sanitaire.

#### Evolution des émissions liées au matériel et équipement par an - CO2e

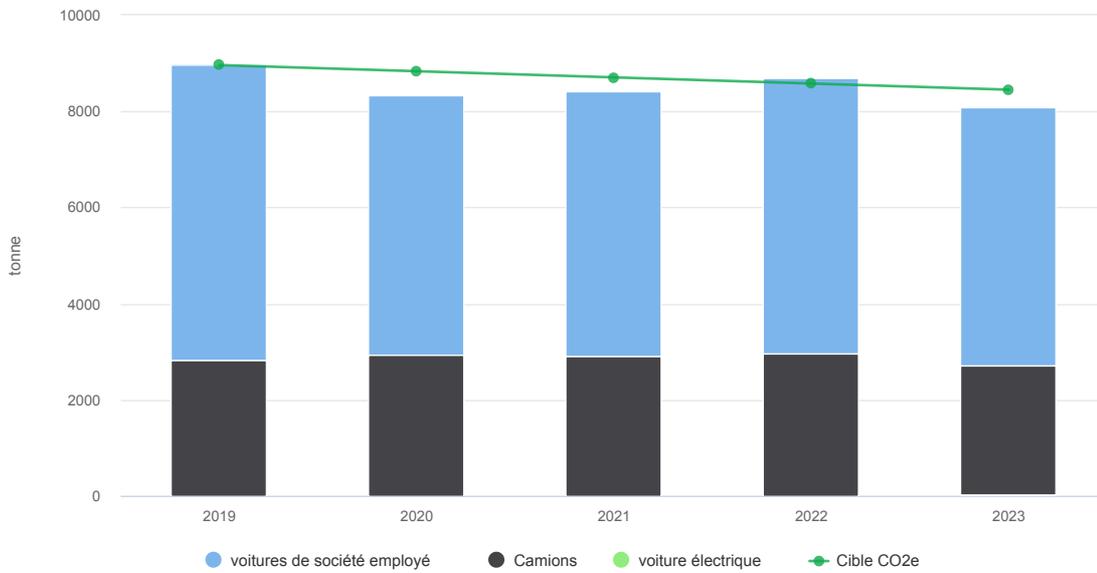


CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023
CO2e	0,00	-26,72	11,65	-5,57	-19,46

L'évolution des émissions liées au matériel utilisé sur les sites de production ou sur les chantiers suit également la tendance globale, avec une diminution de 27% en 2020, puis une plus forte reprise en 2021 pour atteindre 112% des émissions de l'année de référence. En 2022 et 2023, on observe ensuite une diminution des émissions liées à l'utilisation des équipements. Cela est probablement dû à la diminution du nombre de chantiers ou à d'autres activités sur les chantiers.

## Evolution des émissions liées à la flotte de véhicules par an - CO2e

01/01/2019 à 31/12/2023



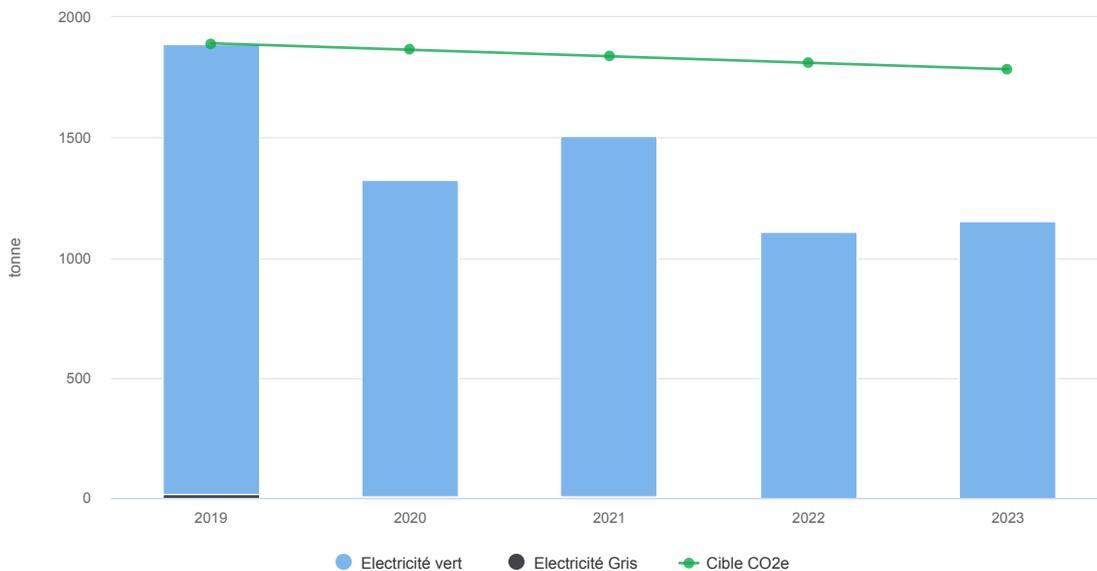
Evolution des émissions liées à la flotte de véhicules par an - CO2e (tonne)	2019	2020	2021	2022	2023
voitures de société employé	6 148,97	5 409,96	5 529,65	5 721,31	5 393,04
Camions	2 814,35	2 939,88	2 901,44	2 977,64	2 670,09
voiture électrique					34,89
<b>Total</b>	<b>8 963,32</b>	<b>8 349,84</b>	<b>8 431,09</b>	<b>8 698,95</b>	<b>8 098,02</b>
<b>Cible CO2e</b>	<b>8 963,32</b>	<b>8 835,27</b>	<b>8 707,23</b>	<b>8 579,18</b>	<b>8 451,13</b>

CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023
<b>CO2e</b>	<b>0,00</b>	<b>-6,84</b>	<b>-5,94</b>	<b>-2,95</b>	<b>-9,65</b>

Nous constatons une diminution de 6% des émissions liées aux véhicules de société en 2020, dont une diminution pour les voitures et une légère augmentation pour les camions, maintenues en 2021 et 2022. À partir de 2023, l'impact de l'électrification des voitures particulières commence à se faire sentir, avec une diminution de circa 10% par rapport à l'année de référence.

## Evolution des émissions liées à l'électricité par an - CO2e

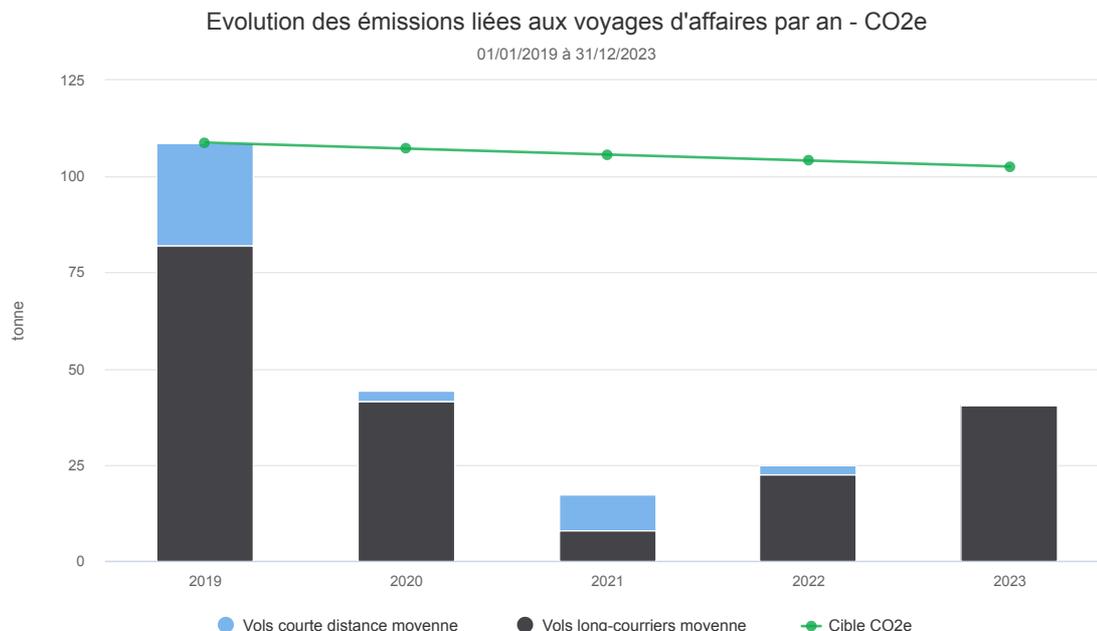
01/01/2019 à 31/12/2023



CO2e (%)	2019	2020	2021	2022	2023
CO2e	0,00	-30,07	-20,43	-41,40	-39,18

L'évolution des émissions liées à l'électricité montre une baisse de 17% en 2020, puis une augmentation en 2021. En 2022 et 2023, les émissions diminuent encore plus. Cela est dû, d'une part, à la baisse du facteur d'émission de l'électricité prélevée sur le réseau et, d'autre part, à l'augmentation de la quantité d'électricité renouvelable produite par Colas.

Par ailleurs, nous constatons que les émissions liées à la consommation d'électricité grise sont nulles à partir de 2021. Il est important de noter que Colas Belgium achète de l'électricité verte à l'UE, et non à la BE. L'électricité verte de l'UE est incluse dans les calculs en tant qu'électricité grise.



L'évolution des voyages d'affaires montre une forte diminution de 86% entre 2019 et 2021, en cohérence avec le contexte de crise sanitaire. En 2022 et 2023, les déplacements professionnels augmentent à nouveau légèrement, mais les émissions restent bien inférieures à celles de l'année de référence 2019.

## 5.3. Objectifs

### 5.3.1. Objectif de réduction

La direction de COLAS Belgium s'engage à réduire les émissions de CO2 de 10% d'ici 2026 par rapport à 2019.

#### CO2e cible Groupe Colas Belgium

Pour l'année	Année de référence	Effet
2026	2019	-10%

Par champ d'application, cela correspond aux objectifs suivants :

- Une réduction de 12 % des émissions de scope 1.
- Une augmentation de 17 % des émissions du scope 2 (en raison de l'électrification des processus de combustion).

### 5.3.2. Status

## 5.4. Les mesures de réduction

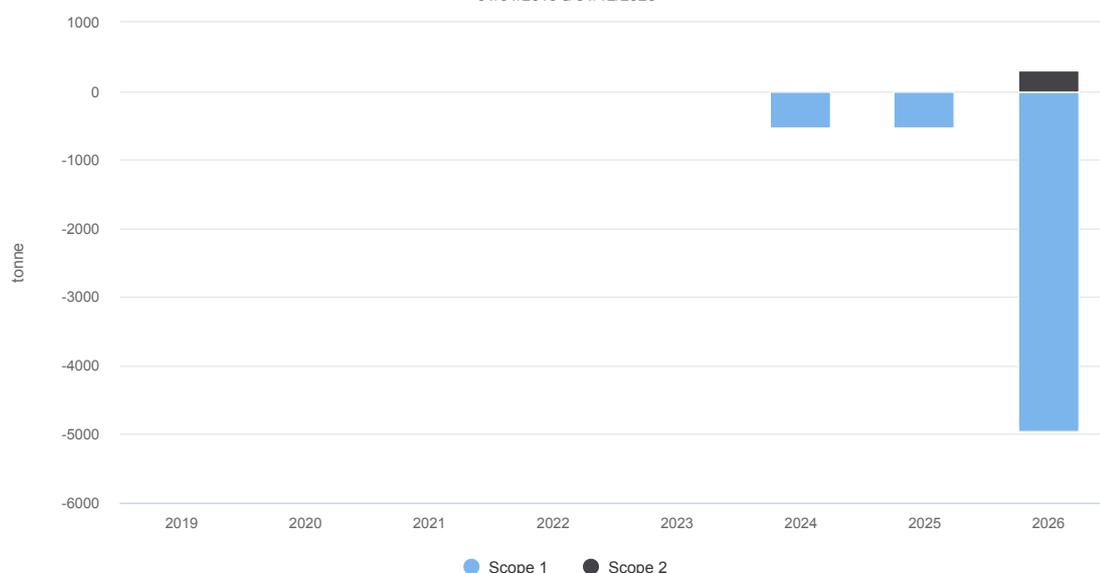
L'objectif de Colas d'une réduction de 10,5 % pour 2026 s'appuie sur une étude interne des mesures qui pourraient être mises en œuvre pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO2. Des séances de brainstorming ont été organisées avec différents départements de COLAS BE pour collecter des idées. En fonction de la faisabilité des idées et de la maturité des mesures (technologie), un ensemble de mesures prioritaires a été défini.

Ces mesures prioritaires concernent principalement :



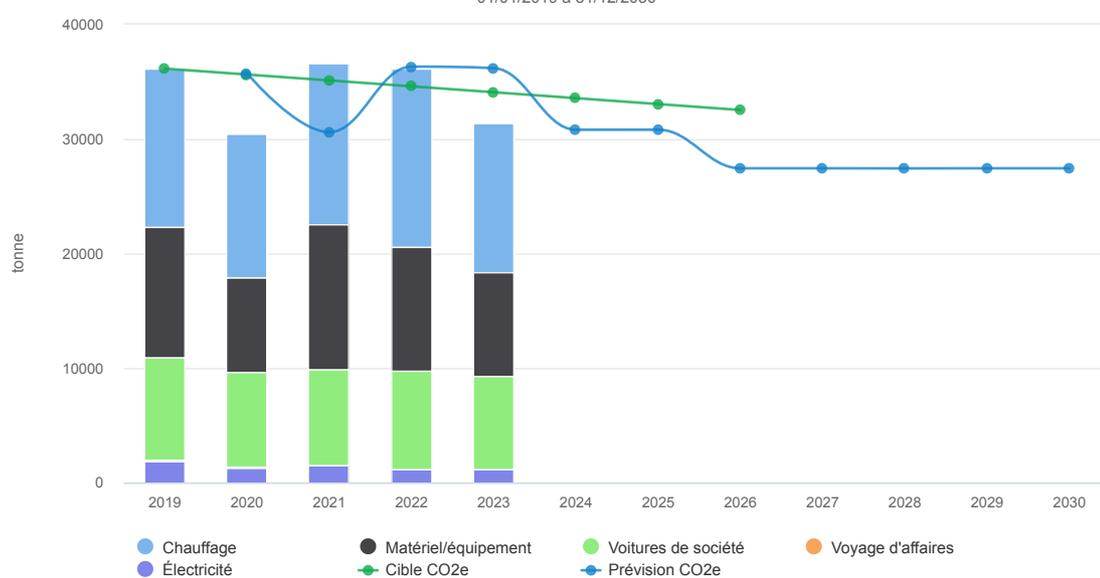
### Mesures CO2e - Par scope

01/01/2019 à 31/12/2026



### CO2e

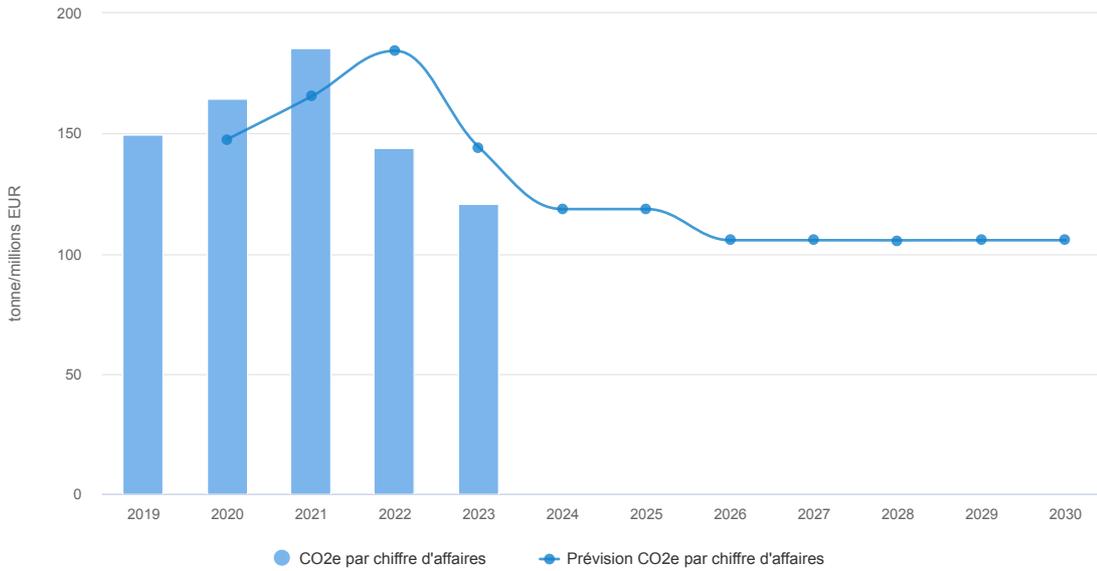
01/01/2019 à 31/12/2030



CO2e (tonne)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Chauffage	13 876,53	12 556,94	14 078,61	15 558,62	12 974,49							
Matériel/équipement	11 330,17	8 214,33	12 600,61	10 758,19	9 099,68							
Voitures de société	8 941,38	8 329,37	8 409,49	8 675,82	8 075,62							
Voyage d'affaires	108,79	44,45	17,32	25,05	40,69							
Électricité	1 891,87	1 322,90	1 505,29	1 108,60	1 150,60							
<b>Total</b>	<b>36 148,74</b>	<b>30 468,00</b>	<b>36 611,32</b>	<b>36 126,28</b>	<b>31 341,08</b>							
Cible CO2e	36 148,74	35 632,33	35 115,92	34 599,51	34 083,10	33 566,69	33 050,28	32 533,87				
Prévision CO2e		35 729,62	30 599,09	36 319,91	36 188,45	30 807,27	30 808,67	27 440,87	27 440,87	27 432,90	27 440,87	27 440,87

## CO2e par chiffres d'affaires

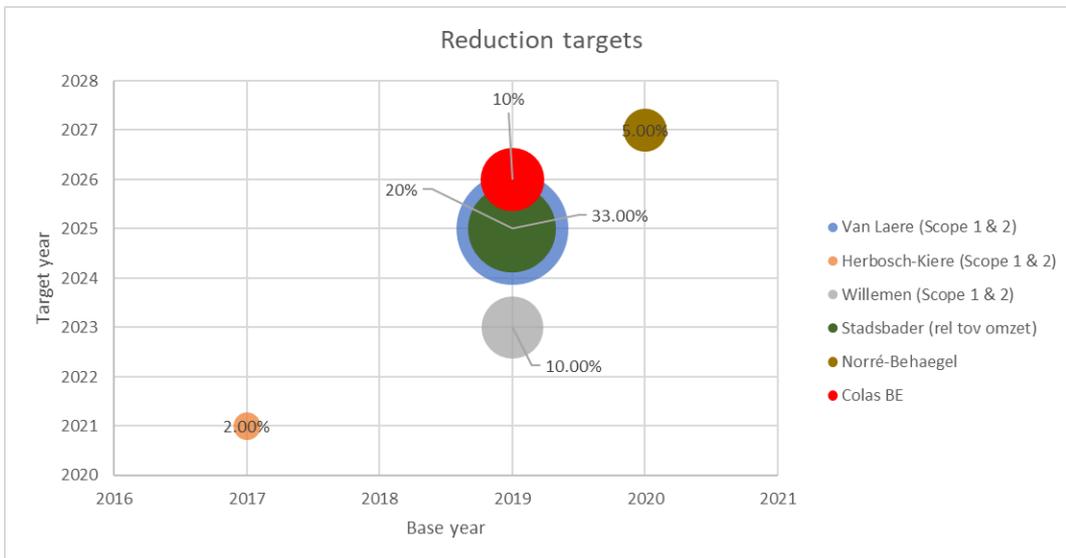
01/01/2019 à 31/12/2030



CO2e par chiffres d'affaires (tonne/millions EUR)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
CO2e par chiffre d'affaires	149,37	164,69	185,84	143,93	120,54							
Prévision CO2e par chiffre d'affaires			147,64	165,40	184,37	144,18	118,49	118,49	105,54	105,54	105,51	105,54

## 5.5. Benchmark

Le graphique ci-dessous fournit un benchmarking de quelques entreprises belges certifiées sur l'échelle. Il montre qu'avec un objectif de réduction de 10% d'ici 2026 par rapport à 2019, Colas s'allie au secteur belge.



## 6. Initiatives

Colas Belgium Green Board - ADEB/VBA

Méthodologies

Date de début

Date de fin

---

CO2

---